



PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

AVIS AU PUBLIC

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Concertation en cours

Par délibération n° 2018/06/127 en date du 25 juin 2018, le Conseil de Communauté de Perpignan Méditerranée Métropole a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ayant vocation à s'appliquer sur le territoire des 36 communes de la communauté urbaine.

Cette délibération détermine les objectifs de ce règlement local et définit les modalités de concertation qui sont mises en œuvre tout au long de l'élaboration du RLPi.

Les documents permettant à la fois de comprendre la démarche de ce projet communautaire et de participer à son élaboration sont consultables à l'hôtel de la Communauté Urbaine : 11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex. Ils sont également disponibles à la consultation dans les mairies des trente-six communes membres ainsi que sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole : <https://www.perpignanmediterraneemetropole.fr>

Les observations ou suggestions peuvent ainsi être déposées ou consignées sur les cahiers de concertation ouverts à cet effet et tenus à la disposition des administrés au siège de PMM ainsi que dans chaque mairie, ou bien adressés par courrier postal à :

*Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole
11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex*

Elles peuvent enfin être transmises par courrier électronique à l'adresse : rlpi@perpignan-mediterranee.org

Le Président
Jean-Marc PUJOL